

consolantes, nous permet d'espérer que le présent Jubilé produira dans ce diocèse tous ses fruits de pardon et de salut. Les justes y chercheront et y trouveront des secours efficaces pour se sanctifier davantage, et pour persévérer dans les voies de la justice. Les pécheurs, touchés par les manifestations exceptionnelles de la charité divine, se souviendront, comme l'enfant prodigue, des jours heureux où ils habitaient la maison paternelle ; pressés par le repentir, ils se lèveront et viendront avec une filiale confiance se jeter dans les bras du Père qui les attend. Un généreux pardon les revêtira de leur robe d'innocence, et, au joyeux banquet eucharistique, ils goûteront encore une fois combien le Seigneur est doux, et de quel inépuisable amour Il poursuit ses enfants coupables.

A ces causes, et le saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1. — Conformément à la Lettre Apostolique *Magni faustique eventus*, que Nous publions et promulguons par les présentes, le Jubilé Constantinien s'ouvrira, dans ce diocèse, le dimanche 4 mai, pour se clore le lundi 8 décembre 1913.

2. — Les conditions à remplir pour gagner l'indulgence plénière du Jubilé sont les suivantes :

(a) La confession et la communion, avec les dispositions requises ;

(b) Une aumône, proportionnée aux moyens de chacun, et faite soit aux pauvres, soit en faveur d'œuvres pies ;

(c) Six visites distinctes qui devront se faire aux églises désignées comme suit : Les fidèles de Notre-Dame de Québec, de Saint-Patrice et de Saint-Jean-Baptiste visiteront une fois la Basilique, les églises de Saint-Patrice, de Saint-Jean-Baptiste et les chapelles du Séminaire, de l'Hôtel-Dieu et du Patronage ; les fidèles de Saint-Roch visiteront trois fois leur église paroissiale, et une fois les églises de Notre-Dame de Jacques-Cartier et de Saint-Sauveur et la chapelle de Notre-Dame de Lourdes ; les fidèles de Notre-Dame de Jacques-Cartier visiteront trois fois leur église paroissiale, et une fois les églises de Saint-Roch et de Saint-Sauveur et la chapelle de Notre-Dame de Lourdes ; les fidèles de Saint-Sauveur visiteront trois fois leur